



LETTRE D'INFO

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

N°13 - Septembre 2021

Pour la DÉFENSE de la CHASSE et de la RURALITÉ

18 SEPTEMBRE

REDON (35)

Rendez-vous à 10H

Fédérations Régionales et Départementales des Chasseurs

RÉGION BRETAGNE

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Morbihan

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Sarthe - Vendée

POUR LA DÉFENSE DE LA CHASSE ET DE LA RURALITÉ

Redon (35); le 18 septembre prochain, participez à l'un des différents rassemblements organisés sur notre territoire pour défendre la chasse !

Chacun d'entre nous est concerné ! Tous ensemble, montrons que la chasse française est bien vivante, que les chasseurs sont unis et prêts à se mobiliser pour défendre leur passion !

Une mobilisation sans précédent en Bretagne, qui va regrouper les chasseurs de plusieurs départements, dont ceux du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan, d'Ille et Vilaine, de la Mayenne, la Sarthe, le Maine et Loire, la Vendée et la Loire Atlantique.

Restez connectés! Des précisions sur le lieu et l'horaire vous seront transmis dans les prochains jours (site internet, Facebook...).

MODALITÉS DE CHASSE DU SANGLIER EN PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE DU 15 AOÛT AU 19 SEPTEMBRE 2021

Tous les jours en période d'ouverture anticipée. En battue, à l'affût ou à l'approche.

Horaires :

- **En battue** : 8 H 30 à 19 H 00.
- **À l'approche ou à l'affût** : 1h avant le lever du Soleil jusqu'à 1h après le coucher du Soleil au Chef-Lieu du Département.

En battue : deux vêtements fluo orange obligatoire (veste + casquette)

À l'approche ou à l'affût : un vêtement fluo orange obligatoire (veste ou casquette)

MODALITÉS DE CHASSE DU SANGLIER EN PÉRIODE D'OUVERTURES ANTICIPÉES



COMPTÉ RENDU OBLIGATOIRE
PRÉLÈVEMENTS SANGLIER EN PÉRIODE ANTICIPÉE

Responsable de la battue / Approche à l'affût : _____

Nombre de sangliers : _____

DATE	COMMUNE	NOMBRE	PÈRE	MÈRE	SEX	ÂGE	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	MARKING	

Chaque prélèvement de sanglier fera l'objet d'une déclaration obligatoire dans les 72 heures.

CHACQUE PRÉLÈVEMENT DE SANGLIER FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.

COMPTÉ RENDU OBLIGATOIRE (EN LIGNE)

COMPTÉ RENDU OBLIGATOIRE (PDF)

COMPTÉ RENDU OBLIGATOIRE (WORD)

L'ASSOCIATION DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DU FINISTÈRE



La carte de l'Association est en vente dans de nombreuses armureries du département, ainsi que dans plusieurs magasins de sport et quelques débits de boisson.

Pour avoir sa carte, vous devez fournir :

- Une photocopie de votre validation du permis de chasser en cours;
- Le retour de votre formulaire de prélèvement si vous avez chassé la saison précédente;
- Un chèque de 60 euros sans le formulaire de prélèvement;
- Un chèque de 50 euros avec le formulaire de prélèvement;
- Pour les cartes temporaires 3 jours, vous devez préciser la date à laquelle vous désirez chasser et joindre un chèque de 20 euros;
- Pour les cartes temporaires 9 jours, vous devez préciser la date à laquelle vous désirez chasser et joindre un chèque de 30 euros.



LIEN VERS SITE INTERNET

LETTRE 2021-2022

POINT DE VENTE



Veillez trouver ci-joint le tableau actualisé des dates d'ouverture de la chasse des migrateurs.

⚠ Pour la Barge à queue noire et le Courlis cendré le moratoire pour chacune des espèces est prolongé pour la prochaine saison.

⚠ La chasse de la tourterelle des bois est suspendue jusqu'au 30 Juillet 2022.

CHASSER, C'EST AUSSI CONNAÎTRE !

Programme de récolte d'ailes: Anatidés, Vanneaux et Bécassines

Agir pour une chasse durable et raisonnée

Depuis plusieurs années, les chasseurs finistériens se sont distingués, à plusieurs reprises, au sein du programme national de récolte d'ailes d'anatidés (ISNEA/FNC/ANCGE), notamment en faisant partie du top 10 des départements, quand lors de la saison 2016/2017, il était collecté près de 800 ailes d'anatidés en Finistère.

Les opérations de suivis restent capitales pour une chasse durable et raisonnée

PROGRAMME DE RÉCOLTE D'AILES

ANATIDÉS, VANNEAUX ET BÉCASSINES

Agir pour défendre la chasse

CHASSER, C'EST AUSSI CONNAÎTRE

SUIVEZ-NOUS !

WWW.FDC29.COM

OUVERTURE DE LA CHASSE DU GIBIER D'EAU ET DES OISEAUX DE PASSAGE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2022

Lors de l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Finistère en 2022, il sera procédé au renouvellement de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Les élections se feront par scrutin de liste. Pour se faire, la Fédération des chasseurs devra enregistrer les droits de vote de ses adhérents.

- Le collecteur de timbres vote **individuel** sera téléchargeable sur le site de la Fédération.
- Le collecteur de timbres **vote adhérent société** vous a été adressé par courrier.

Dans tous les cas, les timbres vote devront parvenir à la Fédération des Chasseurs avant le 31 décembre 2021, date de clôture de la liste électorale.

Seuls les adhérents à jour de leurs cotisations pourront prendre part aux votes le jour de l'assemblée Générale.

Les modalités relatives à l'organisation de l'assemblée générale 2022 et aux candidatures vous seront communiquées ultérieurement.



Lors des AG de sociétés ou de la remise des cartes, n'oubliez pas de collecter les timbres-votes et de faire signer le collecteur.

COLLECTEUR DE TIMBRES VOTE ADHÉRENT SOCIÉTÉ

CLIQUEZ

COLLECTEUR DE TIMBRES VOTE INDIVIDUEL

CLIQUEZ

COLLECTEUR DE TIMBRES VOTE VIERGE (POUR DUPLICATA)

CLIQUEZ

LES COLLECTEURS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR OU ÊTRE POSTÉS AVANT LE 31 DÉCEMBRE.



NOUVEAU CARNET DE BATTUE DISPONIBLE !

Votre nouveau carnet de battue est en vente libre à la Fédération !

Prix : 5 € (pour une expédition, les frais de port sont à ajouter).



RAPPTEL : RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE - 2020/2021

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté ministériel du 29/01/2007, il est fait obligation au piégeur de dresser un bilan des prises effectuées. Ce relevé répond à cette obligation légale.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES DISPOSITIFS DE MARQUAGE DU PLAN DE CHASSE LIÈVRE POUR LA CAMPAGNE 2021-2022

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère vous a notifié votre plan de chasse lièvres pour la saison 2021-2022.



Permanence

**Vendredi :
8h30 à 12 h00
et de 13h30 à 16h30**



POUR LA DÉLIVRANCE DES BRACELETS, PLUSIEURS OPTIONS S'OFFRENT À VOUS :

- **ENVOI POSTAL** possible jusqu'à 50 bracelets
- **RETRAIT A LA FEDERATION** le vendredi uniquement
- **RETRAIT AU CENTRE DE FORMATION TI BLAISE A BRASPARTS** le vendredi uniquement
- **PAR LE TECHNICIEN DE VOTRE SECTEUR**, celui-ci prendra contact avec vous pour fixer la date et le lieu de remise des bracelets dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

MODE D'EMPLOI

Vous devez adresser à la Fédération le courrier indiquant l'option de délivrance accompagné :

- de la copie de votre notification individuelle (1),
- du coupon de la facture correspondant à votre adhésion 2021-2022 à la Fédération et au coût des dispositifs de marquage de plan de chasse (2),
- du chèque de règlement (3)

